



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 24 - SedD - Rapport des élus administrateurs - Année 2016

SedD
Rapport des élus administrateurs
Année 2016

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de la Société d'équipement et de développement du Doubs (SedD) sont M. BODIN et M. SCHAUSS.

Le rapport d'activité 2016 soumis au Conseil Municipal est issu des documents présentés à l'assemblée générale de la SedD le 27 juin 2017.

Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

I. Synthèse de l'activité

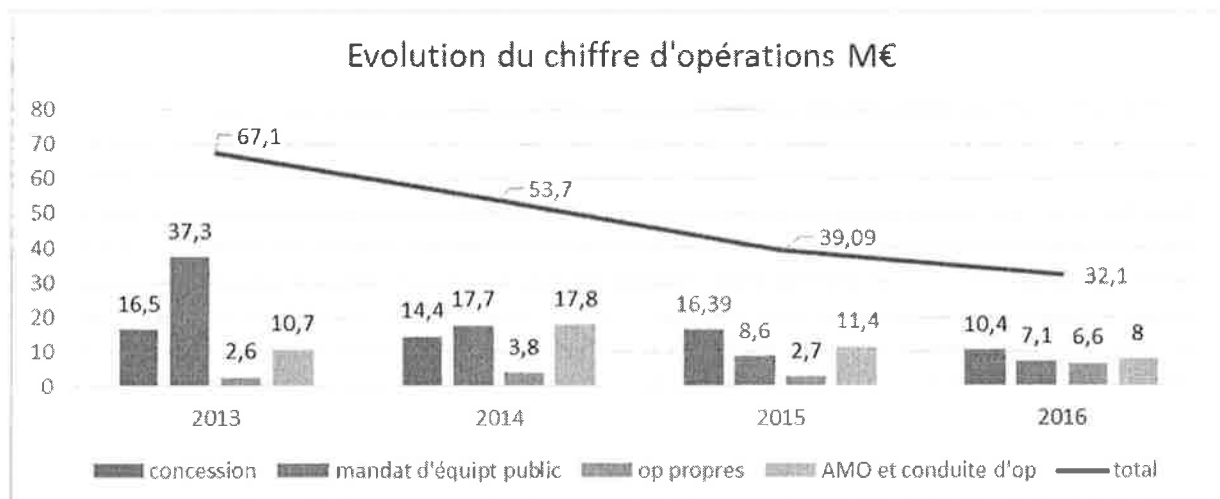
Activité opérationnelle

La société SedD a pour principal objet la réalisation d'opérations d'aménagement et de promotion immobilière.

Son activité opérationnelle se décline en concessions d'aménagement, mandats d'équipements publics, opérations en propre, et AMO/conduite d'opérations.

L'activité opérationnelle se mesure à partir des dépenses d'investissement enregistrées sur l'année pour réaliser les opérations.

L'évolution de ces dépenses d'investissement sur opération depuis 2013 est la suivante :



La tendance à la baisse s'explique par le ralentissement de la commande publique depuis 4 ans et la fin de certaines opérations en 2016. La SedD retrouve son niveau d'activité de 2009-2010.

Face à cette tendance, depuis 2013 la SedD a opéré une diversification de ses métiers (ex : offre de prestations de services pour les sociétés liées avec des conventions administrative et de gestion renouvelées en 2016) et conduit une politique de développement de ses opérations propres (et donc à risque plus élevé pour la société) afin de maintenir son niveau d'activité. La SedD participe ainsi au capital de plusieurs filiales dédiées, et parallèlement, elle a mené à bien des projets en toute autonomie : par exemple l'Ecopôle à Besançon, la Baigne aux oiseaux à Morteau, ou la résidence René Comte à Hérimoncourt.

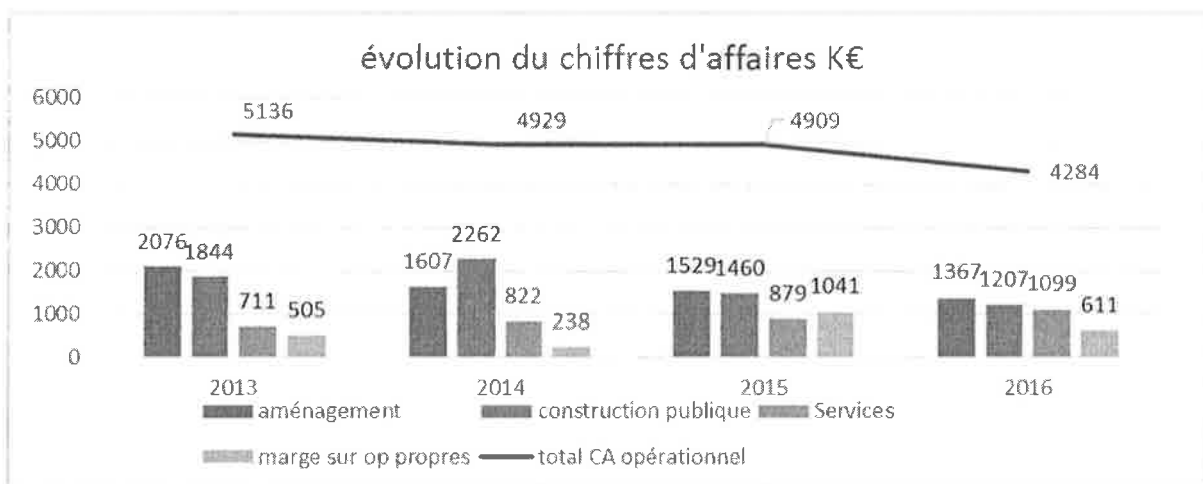
Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2016 opérationnel après neutralisation des opérations de recettes-dépenses relatives aux concessions s'établit à 4 284 K€. Il est en baisse depuis trois ans. L'année 2013 était un point culminant de chiffre d'affaires, notamment avec la mission « lycées » confiée par la Région.

En 2016, le chiffre d'affaires revient à son niveau de 2010, mais la tendance sur 10 ans reste à la hausse.

Depuis 2013, le chiffre d'affaires de la SedD est également impacté par le développement de l'activité de la SPL Territoire 25, créée en 2011, et qui prend des parts de marché dans l'aménagement.

La répartition du chiffre d'affaires par activité suit les constats de l'activité ci-dessus.



Moyens humains

Les effectifs de la SedD sont gérés dans le cadre d'une unité économique et sociale (UES). Au 31/12/2016, l'effectif total de l'UES se composait de 44,9 ETP soit 48 personnes. S'y ajoute le Directeur Général Délégué mis à disposition par la SCET.

On note une légère diminution par rapport à l'an dernier mais qui sera rattrapée début 2017 (décalage de recrutement).

La SedD applique la convention collective SYNTEC.

II. Vie de la société

L'actionariat

Aucune évolution n'est constatée en 2016.

Il est rappelé que DEXIA, actionnaire à 5,11 %, a démissionné de son poste d'administrateur en 2013, et que le conseil d'administration a décidé de laisser ce poste vacant.

Remarque post-clôture : début 2017, le conseil d'administration de la SedD s'est engagé dans une démarche de rapprochement avec la SOCAD (Jura-Haute-Saône).

Les filiales

La SedD a pris des participations dans plusieurs filiales dédiées à des projets d'aménagement.

- 51 % du capital de la SARL Champ de Foire
- 17 % des parts du GIE des SEM de Franche-Comté
- 18 % des parts du GIE Novéa (ex Rhin-Rhône Aménagement)
- 51 % du capital de la SCCV La Canopée, créée en 2013 pour réaliser une opération immobilière sur le secteur de Morteau
- 51 % du capital de la SCCV le Signal - Les Auxons pour l'opération du même nom (CAGB)
- 50 % du capital de la SCCV De Sarre créée fin 2015 pour réaliser une opération immobilière sur la commune de Serre-les-Sapins
- 51 % du capital de la SCCV Utopia - programme immobilier sur le secteur des Hauts du Chazal

La filiale SARL de La Mouillère a été dissoute en janvier 2016, après constat de son achèvement par la Ville de Besançon courant 2015 (33 500 m² de SHON en logements et locaux d'activité). Les comptes de liquidation de la SARL ont abouti au remboursement des parts sociales aux associés et à une répartition du boni de dissolution au prorata de leurs parts dans la structure.

L'activité des filiales s'est poursuivie dans des conditions normales en 2016 et leurs résultats contribuent très positivement à la constitution du bénéfice 2016 de la SedD avec un volume de 500 K€ de dividendes apportés.

La SedD est membre de deux GIE : le GIE Novéa, créé pour accompagner les collectivités du réseau Rhin-Rhône (expertise foncière et environnementale), et le GIE Groupe 25 pour mutualiser les services fonctionnels communs avec la SPL Territoire 25.

Instances décisionnaires

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois et l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels.

Hormis le PDG, les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

La SedD a procédé à une distribution de dividendes en 2016 sur les résultats 2015. A ce titre, la Ville de Besançon a encaissé 1 992,56 €.

III. Situation financière

Etats financiers (cf. synthèse en annexe)

Les états financiers synthétiques de 2016 sont joints en annexe.

Le total du bilan s'élève à 64 648 K€.

Le résultat net 2016 est un bénéfice de 378 882 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2016 sans réserves.

La situation financière de la SedD est saine et les ratios financiers sont satisfaisants depuis plusieurs années. La capacité d'autofinancement reste stable malgré le ralentissement d'activité signalé ci-dessus.

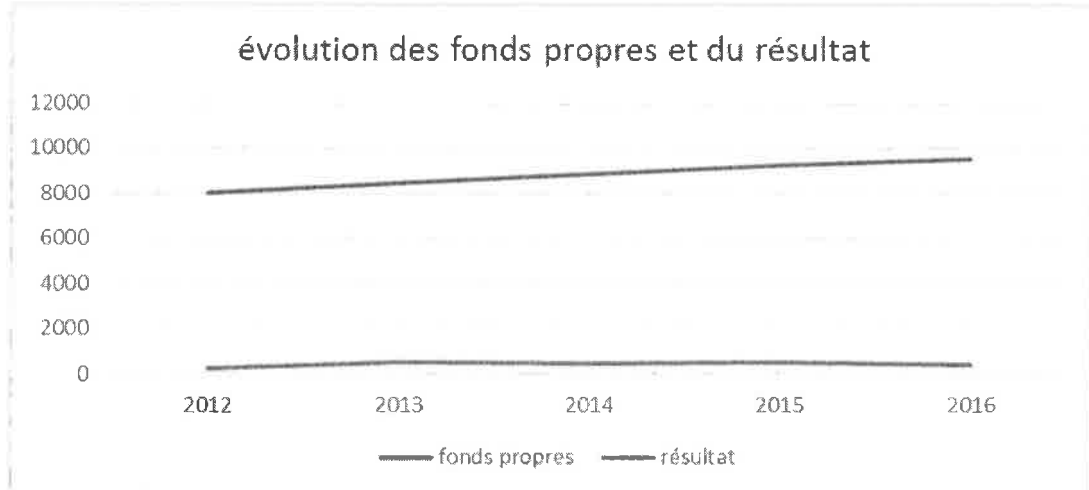
Bilan

Sur le total du bilan de 64 648 K€, le volume des actifs/passifs liés aux flux sur concessions et opérations en mandat est de l'ordre de 40 M€. Le stock des opérations en cours est valorisé pour 26 396 K€.

Le niveau des fonds propres (9 546 K€) et de la trésorerie propre à la société (9 400 K€) est satisfaisant.

Les emprunts sont destinés à financer les opérations en concession et mandat. La SedD est faiblement endettée sur ses opérations en propre.

L'évolution des fonds propres et des résultats sur les cinq dernières années est la suivante :



Résultat (hors flux sur concessions et mandats)

La société propose dans son rapport de gestion un résultat sous forme «analytique», qui permet de neutraliser les opérations en recettes-dépenses relatives aux opérations de concession, et de regrouper les éléments par nature de dépense (ainsi, les charges de personnels facturées par le GIE sont ajoutées aux charges de personnel propres à la société).

Ce résultat analytique est présenté sur la fiche annexe.

Au titre de 2016, le total des produits s'élève à 6 178 K€, le total des charges à 5 799 K€, ce qui aboutit à un bénéfice net de 379 K€.

La composition du résultat analytique sur les quatre dernières années est la suivante :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------|------------|------------|------------|
| Exploitation | - 76 | 119 | - 239 |
| Financier | 623 | 678 | 866 |
| Exceptionnel | 228 | - 5 | 88 |
| IS | - 321 | - 310 | - 336 |
| Total résultat | 454 | 482 | 379 |

Le résultat d'exploitation 2016 est déficitaire. Les produits d'exploitation sont essentiellement constitués du chiffre d'affaires et de reprises sur provisions. Les principaux postes des charges d'exploitation sont les frais de personnel (3 502 K€ soit 60 % du total) et les dotations aux amortissements et provisions (1 195 K€ soit 21 % du total).

Le résultat financier contribue fortement comme chaque année au bénéfice global. Il est composé des dividendes issus des filiales et des revenus sur placements.

Contrôles mis en œuvre en 2016

La SedD a été informée en novembre 2016 d'un contrôle fiscal concernant les exercices 2014 à 2016.

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon assure un suivi régulier de la société et des opérations confiées.

Il n'y a pas d'autre contrôle à signaler.

IV. Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Les principaux flux financiers entre la SedD et la Ville de Besançon sont constitués des participations financières versées aux concessions ou des rachats d'ouvrages par la Ville (voir fiche jointe). La Ville a encaissé 50 K€ de résultat de concession sur la ZAC des Grands Bas.

Outre les présentations des comptes rendus d'activité annuels, et les opérations foncières dans le cadre des concessions (cessions de terrain), le Conseil Municipal a été sollicité une fois, lors de la séance du :

- 15-09-2016 : approbation du rapport 2015 des élus administrateurs.

Par ailleurs, la SedD est citée à d'autres reprises en Conseil Municipal en tant que partenaire de la Ville ou de sa participation à des groupements de commandes.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne pas de conventions -autres que concessions- liant la Ville de Besançon et la SedD.

Proposition

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à se prononcer sur le présent rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SedD, qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2016.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2